

REVUE DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE

PEV Madagascar (projet d'appui à la prévention et la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar)



La déclaration du candidat Andry Rajoelina fait la Une des journaux. En outre, les contestations de l'opération électorale se multiplient au vu des dépôts de requêtes à la Haute Cour Constitutionnelle et du sit-in qui s'est tenu devant le bâtiment de cette institution. Les quotidiens se sont aussi intéressés à l'enquête menée par le Bureau Indépendant anti-corruption à l'encontre de l'opérateur économique Mbola Rajaonah.

Processus électoral

ANDRY RAJOELINA CONTESTE LES RESULTATS PROVISOIRES DE LA CENI

Le candidat Andry Rajoelina a révélé sa position officielle par rapport aux résultats provisoires de l'élection présidentielle publiés par la Commission Electorale Nationale Indépendante hier, à Arena Ivandry. Il a dénoncé des fraudes électorales et des détournements de voix. D'après lui, le vote s'est bien déroulé, contrairement au traitement des résultats qui « a été entaché d'une velléité de certains individus à détourner le choix des Malgaches ». Plus précisément, « le logiciel utilisé par la CENI a été truqué », selon le candidat. Il a aussi tenté de démontrer ce qu'il appelle « les manipulations des résultats entre autres, à Fianarantsoa I, à Isandra, à Faratsiho, mais aussi dans plusieurs districts de la Grande Ile. Dans toutes les circonscriptions électorales, ou enfin presque, les suffrages exprimés ont été augmentés pour que l'on puisse transférer les voix obtenues par le candidat Andry Rajoelina, soit au profit du candidat Hery Rajaonarimampianina, soit au profit des petits candidats », d'après ses dires. Selon les résultats publiés par le candidat lui-même, il aurait gagné au niveau de 5 provinces : 68,83% à Antsiranana, 62,03% à Mahajanga, 62,10% à Toamasina, 79,03% à Toliara, 64,12% à Fianarantsoa, tandis qu'à Antananarivo, il déclare avoir obtenu 46,05% des voix exprimées (**Midi Madagasikara, p.3 ; Free News, p.2**). De plus, le candidat a rapporté que « la plupart des bulletins décrétés nuls lui ont été favorables ». Il a indiqué en effet qu'il est le seul à détenir 100% des procès-verbaux émanant des 24 853 bureaux de vote existants dans tout Madagascar (**Midi Madagasikara, p.3 ; La Vérité, p3**). A cet effet, ses requêtes auprès de la Haute Cour Constitutionnelle contiennent une demande de confrontation des procès-verbaux et un audit du logiciel de la CENI utilisé pour le traitement des résultats de la présidentielle. Le candidat a déclaré, en même temps, qu'il « respecte la loi, et fait confiance en la sagesse des membres de la HCC et accepterait leur décision ». (**L'Express de Madagascar, p.3 ; La Vérité, p3**). **La Ligne de Mire** rappelle que le candidat Andry Rajoelina n'a pas répondu à l'invitation de la CENI pour une confrontation des procès-verbaux par bureau de vote, et que l'Organisation internationale de la Francophonie a garanti la fiabilité du logiciel. « Le candidat a fait preuve d'insolence magistrale vis-à-vis de cet appel de la CENI. Et maintenant que les carottes sont cuites pour les putschistes, il demande à son tour de confronter les résultats », commente le journal non sans dénigrer le candidat. (**p.2**). Pour **Tia**

Tanindrazana, « beaucoup considèrent qu'Andry Rajoelina et son équipe vont projeter de semer le trouble, s'il ne sera pas élu, vu qu'ils ont mobilisé des sommes colossales » (p.3)

MANIFESTATION A AMBOHIDAHY

10 candidats ont déposé des requêtes auprès de la HCC hier, selon **Tia Tanindrazana (p.2)**. En outre, des organisations de la société civile ont aussi saisi la HCC sur les fraudes et les anomalies de l'élection (**Madagascar-Laza, p.3**). Hier matin, des rassemblements ont par ailleurs, eu lieu à Ambohidahy près des bâtiments de la Haute Cour Constitutionnelle. Des manifestants ont brandi des banderoles demandant à la HCC de respecter le choix du peuple. Ce groupement dont fait partie René Rasolofo, du Mouvement de Refondation de la Nation ou HFI, a relevé des irrégularités pendant le scrutin et demande alors l'annulation du scrutin du 7 novembre dernier. Ces manifestants sont soutenus par le Président sortant, informe **Les Nouvelles. (p.2)**

LE COLLECTIF DES CANDIDATS DEPOSE UNE REQUETE AUPRES DE RIVO RAKOTOVAO

Le Collectif des candidats à la présidentielle a adressé hier, une requête au président de la République par intérim, Rivo Rakotovo. Ces candidats demandent au Chef de l'Etat par intérim d'organiser une réunion avec les 36 candidats et les chefs d'institution pour trouver un terrain d'entente face à la situation actuelle. « *S'il faut un accord politique pour débloquer cette situation, on doit le trouver. Mais si la HCC décide qu'on passe au second tour, la réouverture de la liste électorale serait la meilleure solution pour éviter une nouvelle crise postélectorale. La HCC devrait également remettre en question la tenue de ce second tour pendant la saison des pluies* », a souligné le candidat Tabera Randriamanantsoa, membre de ce collectif. (**Midi Madagasikara, p.3**). Pour ce collectif, aucun régime mis en place à l'issue de cette présidentielle ne serait stable, avec 4 millions d'omis dans la liste électorale qui, précisons-le, sera encore celle qui sera utilisée pour le second tour. (p.2 ; **La Gazette de la Grande Ile, p.5**). La candidate Arlette Ramarason, parlant au nom du collectif, a déclaré que ces résultats provisoires de la CENI sont tout à fait faussés. Elle rappelle avoir déjà déposé une plainte au Tribunal pénal. Elle invite ceux qui déclarent que la CENI a reçu des pots-de-vin, à lui apporter les preuves y afférentes (**Tia Tanindrazana, p.5**) Annuler le scrutin du 7 novembre revient à prolonger le mandat du Président par intérim Rivo Rakotovo d'au moins 6 mois, selon l'analyse de **Le Citoyen** dans son éditoriale. Le journal avance qu'« En considérant que l'amélioration de la liste électorale nécessite au moins trois mois sans réelles garanties, que l'élection doit se tenir en dehors de la saison des pluies et des cyclones, que la campagne électorale dure un mois, qu'il faut au moins trois semaines avant la publication des résultats définitifs du premier tour, le Président nouvellement élu devrait être connu au mieux, vers la fin du mois de juin 2019 ». (p.2)

OUVERTURE DE LA LISTE ELECTORALE CE 1^{ER} DECEMBRE

La liste électorale sera ouverte le 1^{er} décembre 2018 et clôturée le 15 mai 2019 pour une révision annuelle. D'après le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, c'est le rôle du fokontany d'enlever les personnes décédées et qui ne vivent plus dans le quartier. Il a précisé que la nouvelle liste ne peut être utilisée qu'après la date du 16 mai 2019. Le recensement électoral ne peut se faire qu'en 2023 vu que la CENI a fait ce recensement en 2013 (**Tia Tanindrazana, p.2**). Par conséquent, la nouvelle liste ne sera pas utilisée pour le second tour de l'élection présidentielle, mais pour les élections régionales (**La Ligne de Mire, p.4**)

REACTIONS DES DIFFERENTES INSTITUTIONS FACE AUX ALLEGATIONS CONTRE LE PROCESSUS ELECTORAL

Dans son communiqué d'hier, la HCC a rappelé l'article 61 de la loi organique n°2018-009 relative à l'élection du Président de la République. Il y est mentionné que la proclamation officielle des résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle interviendra le dimanche 25 novembre au plus tard (**Midi Madagasikara, p.2 ; Les Nouvelles, p.2**). La CENI a aussi publié un communiqué de presse, hier, pour répondre aux critiques à son encontre. « La CENI réaffirme que les documents électoraux publiés dans la presse et les réseaux sociaux, ces derniers jours, afin de démontrer d'éventuels détournements de voix, seraient des faux ». Concernant le logiciel de la CENI, « il a fait l'objet d'audit réalisé par une expertise internationale. Aucune anomalie dans son fonctionnement n'a été constatée », indique le communiqué (**L'Express de Madagascar, p.3, Madagascar-Laza, p.3**). Par ailleurs, le Président par intérim Rivo Rakotovo a tenu un point de presse à Ivato, hier, où il a évoqué les critiques à l'endroit de la CENI et de la HCC. Le Chef de l'Etat par intérim admet qu'« qu'il y a eu des irrégularités avant, pendant et après les élections. Le rôle de la CENI est de corriger les erreurs. Mais, l'Etat, la Primature et tout le gouvernement prennent également leurs responsabilités » (**L'Express de Madagascar, p.5**). D'après **L'Express de Madagascar**, la faible appropriation des

lois organiques relatives aux élections par les candidats est à l'origine des polémiques actuelles. En outre, les délégués dans les bureaux de vote, et les candidats ont négligé de se faire représenter dans les Sections chargées du recensement matériel des votes (p.5).

Dynamique politique

La ministre des Finances et du Budget, Vonintsalama Andriambololona devait présenter à l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances initiales 2019. La semaine dernière, la ministre des Finances n'a fourni aucun justificatif expliquant son absence à ce rendez-vous. A sa place, elle a envoyé les membres de son cabinet. Les membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale se sont alors réunis pour interpellier la ministre en vue de présenter ledit projet de loi d'ici demain. A noter que la séance d'adoption était prévue ce jour, mais un nouvel ordre du jour a été établi. (**Les Nouvelles, p.3**)

Format de couverture

La **Une** des journaux **Les Nouvelles, Madagascar-Laza, La Gazette de la Grande Ile, La Ligne de Mire** accorde une couverture à l'implication de l'ancien Conseiller de Hery Rajaonarimampianina, Mbola Rajaonah dans une affaire relevant du ressort du Bureau Indépendant Anti-Corruption. Aussi, **Free News et Le Citoyen** ont parlé de la convocation du BIANCO, à laquelle Mbola Rajaonah a répondu hier. Mbola Rajaonah, PDG du groupe RLM Communication fait rappelons-le, l'objet d'une interdiction de Sortie du Territoire. D'après **la Gazette de la Grande Ile**, Mbola Rajaonah est impliqué dans d'innombrables activités mafieuses. « Convaincu de l'échec d'Hery Rajaonarimampianina à l'élection présidentielle, Mbola Rajaonah a déterré la hache de guerre en se tournant vers Marc Ravalomanana, après avoir tenté en vain de rejoindre l'équipe d'Andry Rajoelina », indique le journal (p.3).

A la dernière page des journaux **La Ligne de Mire et Le Citoyen**, une affiche occupant la page entière appelle à l'apaisement et invite le peuple malgache à se préparer calmement à un second tour de l'élection présidentielle. La publication dit « Halte aux troubles et aux fausses informations car il est clair qu'un second tour aura lieu ».

Style et déontologie

Le Citoyen semble, dans son éditoriale, privilégier l'hypothèse d'une élection sans les candidats Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina. Il n'y aurait pas de second tour si « la HCC aurait décidé de déclarer certains candidats comme Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina bannis des fonctions publiques et interdits d'exercer aucun mandat électif pendant 5 à 10 ans à cause de leur achat de suffrage », avance le journal. (p.3)

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p.6

Source :

https://www.pevmadagascar.eu/main/post/article/1253?fbclid=IwAR2TtuRbUTwRsj_Pp1kZbLqPz9OnawmTff0wnX7X1xNxtsY6ZEU3_4xSM1Y